Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260923-CM20260933-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU FINISTERE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DE LA COMMUNE DE CLEDER**
**23 SEPTEMBRE 2026**

**Date de convocation :17/09/2026**
**Date d'affichage :17/09/2026**
NOMBRE DE CONSEILLERS
**En exercice : 27**
**Présents : 22**
**Votants : 27**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire
**Présents** : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET – – Stéphanie DOUGUET – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO - Paul GOARANT —— Vanessa MAILLET – Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE – Sylviane LETTY – Lisa KERBRAT – André MILIN – Isabelle BLOCH – Sébastien LE LEZ – Aurélie RIOU – Laura MILIN – Jean-François SALAUN – Julien LE BRUN —— Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM
à l'exception de : Eric LE DUFF - Olivier LE BIHAN - Anaïs XAVIER - Philippe BOREL
Procurations :
- Eric LE DUFF pour Sébastien LE LEZ
- Marlène ILHEU pour Stéphanie DOUGUET (à partir de 19H25)
- Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO
- Anaïs XAVIER pour Jean-Michel BRIS
- Philippe BOREL pour Vanessa MAILLET

Jean-Michel BRIS a été élu secrétaire de séance.

## 3-3 Affaires foncières : institution d'une servitude de passage au profit de la SCI KER SANTE dans le cadre de la vente d'une parcelle communale pour la construction du nouveau Cabinet Médical - parcelles BI 538 ET 596

Par délibération du 26 juin 2025, le Conseil Municipal a décidé la vente de terrain communal au profit de la SCI KER SANTE pour la construction du nouveau Cabinet Médical. Cet acte sera signé prochainement et nécessite la décision du Conseil Municipal finalisant l'accord de la Commune pour l'institution d'une servitude de passage sur les parcelles communales BI 538 et 596, pour garantir l'accès des véhicules au parking privatif de la Maison Médicale. Un plan cadastral faisant apparaître le tracé de la servitude permet d'analyser la demande.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260923-CM20260933-DE

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, approuve l'institution d'une servitude de passage permettant l'accès de véhicules, au profit des parcelles BI 750 et 752, appartenant à la SCI KER SANTE, sur les parcelles BI 538 et 596, parking appartenant à la Commune

Fait à CLEDER, le 28/09/2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance :

Le Maire
Frank COCAIGN

MAIRIE de CLEDER 29233 (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication